ULC Standards
Normes ULC

CAN/UL/ULC 2200:2025A

NORME NATIONALE CONJOINTE CANADA – ÉTATS-UNIS

NORME DE SÉCURITÉ

Groupes électrogènes stationnaires

CCN SCC

AVANT-PROPOS DU CCN

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Norme de sécurité UL sur les groupes électrogènes stationnaires, CAN/UL/ULC 2200

Troisième édition, daté 29 septembre 2020

Sommaire des sujets

Cette révision de la norme CAN/UL/ULC 2200 datée du 5 septembre 2025 réédite le 27 août 2025 révisions apportées au paragraphe 52.6.8 en supprimant le texte suivant qui était erroné inclus : « Cet appareil doit permettre le retour de carburant du vaporisateur en cas de montée en pression dans le vaporisateur. »

Les sujets des révisions du 27 août 2025 sont indiqués ci-dessous à titre de référence :

– Définir le générateur; 4.34A
– Supprimer l'alternateur de la définition de l'assemblage de la génératrice; 4.35
– Définition d'ASVV – Correction grammaticale; 4.7
– Ajouter la référence de jauge aux points Tableau 7.3 et Tableau 7.4
– Exigences supplémentaires pour les réservoirs de carburant; 48.2.1 et 5.3
– Exception pour arrêt automatique positif; 48.2.7
– Modifier l'emplacement et la pression nominale requise pour la vanne d'arrêt automatique dans le système de carburant PL; 52.6.8
– Modifier l'exigence de refoulement pour un robinet d'arrêt automatique dans le système de carburant PL; 52.6.8 et 52.6.8A
– Conduites de carburant GN – Retirer la référence CSA B149.1; 53.1.8
– Supprimer l'exigence pour le régulateur de carburant NG; 53.4.3.1
– Clarification de la méthode de test de surcharge de sortie; 71.3.1 et 71.3.2
– Mettre à jour le titre de la sous-section pour les protecteurs sur les pièces mobiles, 80.3
– Option alternative pour une utilisation exclusive des marquages au format ISO; 94.1, 94.5, 94.6, 94.19, 95.1, et 96.8
– Cosse de levage – Méthode de calcul; 103.5.2

Tout texte qui aurait été modifié de quelque manière que ce soit ou altéré par le système électronique de publication de l'ULSE est marqué d'une ligne verticale dans la marge.

Les exigences nouvelles et révisées ont été établies conformément aux propositions sur ce sujet, en date du 30 juin 2023, 3 Janvier 2023, and 30 mai 2025.

Tous droits réservés. Nulle partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche ni transmise de quelque façon que ce soit, par voie électronique, mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autrement, sans l'autorisation préalable écrite d'ULSE Inc. (ULSE).

ULSE fournit cette norme « telle quelle » sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou non, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande ou d'adaptation à une application particulière.

ULSE ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages spéciaux, accidentels ou indirects, tels que des dommages liés à une perte de profits, d'économies ou de données, ni de tout autre dommage causé par l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser cette norme, et ce, même si ULSE ou un représentant autorisé d'ULSE est informé de la possibilité d'un tel dommage. La responsabilité d'ULSE pour tout dommage ne dépassera jamais le coût déboursé pour cette norme, peu importe la forme de la réclamation.

Les utilisateurs des versions électroniques des normes de sécurité UL acceptent de défendre, d'indemniser et de dégager ULSE de toute responsabilité à l'égard des pertes, dépenses, dommages,

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

réclamations et jugements (y compris les honoraires et frais raisonnables d’avocat) résultant d’une erreur ou d’une déviation de quelque nature que ce soit, introduite au moment où l’acheteur stocke la norme électronique dans un son système informatique.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

29 SEPTEMBRE 2020
(Page de titre réimprimée: 5 septembre 2025)

CAN/UL/ULC 2200:2025A

Norme sur les groupes électrogènes stationnaires

Première édition – octobre, 2011
Deuxième édition – décembre, 2013

Troisième édition

29 septembre 2020

Cette norme de sécurité CAN/UL/ULC constitue la troisième édition y compris les révisions jusqu'au 5 septembre 2025.

La version anglaise de cette copie traduite de la norme ANSI/UL 2200-2025 a été approuvée en tant que norme nationale américaine (ANS) le 27 août 2025.

La présente norme a été désignée Norme nationale du Canada (NNC) le 5 septembre 2025.

© 2025 ULSE Inc. All rights reserved.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 9

INTRODUCTION

1 Domaine d'application 11
2 Composants 11
3 Unités de mesure 12
4 Glossaire 12
5 Publications de référence 20

CONSTRUCTION

6 Matériaux 27
7 Cadre et enveloppe 27
7.1 Généralités 27
7.2 Enceintes et dispositifs de protection 28
7.3 Portes d'accès et couvercles 29
7.4 Boîtiers en métal coulé 31
7.5 Boîtiers en tôle 31
7.6 Boîtiers non métalliques 35
7.7 Panneaux de visualisation 37
7.8 Ouvertures pour le câblage 37
7.9 Ouvertures dans un boîtier de groupe électrogène ou de tableau de distribution 39
7.10 Ouvertures inférieures de boîtier 39
7.11 Ouvertures supérieures de boîtier pour l'intérieur 42
7.12 Arêtes vives 43
8 Protection des utilisateurs – accessibilité des pièces sous tension non isolées et des pièces mobiles – et entretien par les utilisateurs 43
9 Décharge électrique 49
9.1 Tension 49
9.2 Énergie emmagasinée 51
10 Protection contre la corrosion 52
11 Assemblage mécanique 54
12 Commutateurs et dispositifs de commande 56
13 Alternateurs et génératrices 57
14 Dispositif de déconnexion de l'alimentation de sortie 57
15 Désactivation du démarrage du moteur 58
16 Sectionneurs utilisés dans les applications d'équipement d'entretien 58
17 Connexions de sortie 59
17.1 Généralités 59
17.2 Ouvertures pour le raccordement de conduit ou de câble 63
17.3 Ouvertures pour conducteurs de circuit de classe 2 64
17.4 Prises 64
18 Espace de câblage et espace de courbure des fils 64
18.1 Espace de câblage 64
18.2 Espace de courbure des fils pour les conducteurs à basse tension 65
18.3 Espace de câblage pour les conducteurs à basse tension 71
18.4 Espace de courbure des fils pour les conducteurs à moyenne tension 72
19 Mise à la terre du circuit de sortie 72
19.1 Généralités 72
19.2 Protection contre les défauts de terre 76
20 Mise à la terre de l'équipement 77
21 Liaison électrique de pièces internes 79

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

22 Câblage interne 81
22.1 Câbles 81
22.2 Protection du câblage 81
23 Pièces porteuses de courant 82
23.1 Généralités 82
23.2 Barres omnibus 83
23.3 Construction rivetée (ne convient pas à l'équipement à moyenne tension) 83
23.4 Rondelles 84
23.5 Courant admissible 84
23.6 Soutien et fixation des pièces sous tension 86
23.7 Dissipateurs thermiques 88
24 Connexions électriques 88
25 Distances d'isolement 89
25.1 Généralités 89
25.2 Cloisons isolantes 93
25.3 Espacements alternatifs pour équipement à basse tension – distances d'isolement et lignes de fuite 94
26 Circuits de commande 95
27 Commandes programmables du groupe électrogène 97
28 Appréciation du risque du produit 97
29 Circuits de sécurité 98
30 Circuits de signalisation accessibles 99
31 Transformateurs 100
32 Séparation des circuits 100
32.1 Câblage en usine d'origine 100
32.2 Barrières séparatrices 101
32.3 Câblage à pied d'œuvre 102
32.4 Équipement de plus de 7 200 V 103
32.5 Circuits de moyenne tension 103
33 Protection contre les surintensités 103
33.1 Généralités 103
33.2 Câblage et protection des circuits de commande 104
33.3 Circuits de courant alternatif de sortie 106
33.4 Chauffage inductif du conducteur c.a. 106
34 Filtres à air 107
35 Condensateurs 108
36 Résistances 109
37 Cartes de circuits imprimés 109
38 Matériaux isolants 110
39 Adhésifs 114
40 Réchauffeurs de batterie et autres appareils de chauffage 114
41 Équipement de démarrage du moteur 114
42 Piles 114
42.1 Compartiments de la batterie 114
42.2 Ventilation du boîtier de la batterie 115
42.3 Emplacement des piles 116
42.4 Protection contre les surintensités dans les circuits de batterie 116
42.5 Isolation de circuit de batterie 116
43 Protection du personnel d'entretien 116
44 Enceintes de générateurs avec zone de passage 118
44.1 Espace de travail 118
44.2 Tableaux de contrôle dans les boîtiers avec zone de passage 118
44.3 Enceintes pour générateurs à moyenne tension 119
45 Éclairage 119
46 Onduleurs, convertisseurs, contrôleurs de production d'alimentation et commandes programmables de système d'interconnexion pour générateurs 120

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

47 Autres exigences pour un dispositif de commutation de générateur dont la tension nominale est supérieure à 1 000 V 120
47.1 Généralités 120
47.2 Verrouillages réciproques avec moyens d'isolement 120
47.3 Performance 121
47A Équipement accessoire 121

CONSTRUCTION – CIRCUITS DE CARBURANT

48 Circuits de carburant liquide 122
48.1 Généralités 122
48.2 Réservoirs et pompes à carburant 122
48.3 Conduites de carburant et raccords 123
48.4 Pièces non métalliques 124
48.5 Résistance à la corrosion 125
48.6 Carburateurs 125
49 Systèmes d'injection de carburant 125
50 Commandes de débit de carburant liquide 126
51 Fluide d'échappement diesel (FED) 127
52 Gaz de pétrole liquéfié (GPL) 127
52.1 Généralités 127
52.2 Réservoirs de PL 128
52.3 Jauges de PL 129
52.4 Conduites de carburant PL et raccords 130
52.5 Vaporisateurs de PL 131
52.6 Dispositifs de contrôle et limiteurs de pression de sécurité 131
52.7 Pièces non métalliques GPL 133
52.8 Résistance à la corrosion de PL 134
53 Gaz naturel à haute pression et basse pression 134
53.1 Généralités 134
53.2 Pièces en caoutchouc synthétique 136
53.3 Appoints au gaz naturel 136
53.4 Commandes de débit de gaz 136
53.5 Réservoirs et réceptacles de gaz naturel sous pression 138
54 Biogaz et gaz de tête de puits 139
55 Circuits de polycarburants 139
56 Systèmes d'échappement 140

PERFORMANCE

57 Généralités 140
58 Essai de température 140
59 Essai de tenue en tension 145
60 Essai de distorsion harmonique 146
61 Essai de tension de sortie et de fluctuation de fréquence 146
62 Essai de l'entrée bloquée 147
63 Essai du filtre à air d'admission et du déflecteur de retour de flamme d'admission 147
64 Essais de silencieux 148
65 Essai de mesure du potentiel neutre à la terre 148
66 Essai de fissuration sous contrainte à l'air-ammoniac humide sur dix jours 148
67 Essai au brouillard salin 149
68 Essais de charge des contenants de GPL 149
69 Essais de tenue à l'impulsion 149
69.1 Généralités 149
69.2 Évaluation 150

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

70 Essai de décharge partielle (effluve) 151
71 Essais anormaux 152
71.1 Généralités 152
71.2 Essai de surrégime 153
71.3 Essai de surcharge de sortie 153
71.4 Essai de court-circuit de sortie en c.a. 153
71.5 Essai de court-circuit et de circuit ouvert des composants 154
71.6 Essai de court-circuit de sortie en c.c. 154
72 Protection contre les températures excessives – essais de surcharge et d'endurance 155
73 Essai d'impédance de mise à la terre 155
74 Essai d'étalonnage de la protection contre les surintensités 155
75 Essai de ventilation du compartiment de batterie 155
76 Essai de résistance mécanique de la base et du support d'isolation de borne 156
77 Essai de cycle 156
78 Évaluation des distances d'isolement réduites sur les cartes de circuits imprimés 156
78.1 Généralités 156
78.2 Essai de tenue en tension 157
78.3 Essai de court-circuit de piste 157
79 Essai de conducteur de liaison électrique 157
80 Essais de choc 158
80.1 Généralités 158
80.2 Impact sur les ouvertures recouvertes de verre 158
80.3 Protections sur les pièces mobiles 159
81 Essais mécaniques des panneaux de visualisation pour les compartiments de moyenne tension 159
81.1 Généralités 159
81.2 Essai de pression 159
81.3 Essai de choc 160
82 Essai de cycle de température de dissipateur thermique 160
83 Essai d'allumage dans les ouvertures du panneau inférieur 160
84 Essais de barre omnibus 161
85 Essai de changement de volume et d'extraction 161
85.1 Généralités 161
85.2 Essai de traction – tel que reçu 162
85.3 Essai de vieillissement 162
85.4 Essai de traction – après l'essai de vieillissement 162
86 Essai de résistance aux vibrations 162
87 Essai de fuite aérostatique 163
87A Essai de pression pour les systèmes de réduction catalytique sélective (SCR) 163
88 Essai de résistance hydrostatique 163
89 Essai de commande du débit de soupape de carburant 163
90 Essai d'entrée de tige 165
90A Test d'installation de l'équipement accessoire 165

CONDITIONS NOMINALES

91 Détails 165

MARQUAGES

92 Généralités 166
93 Contenu 167
94 Marquages de mise en garde 174
95 Marquages conditionnels 176
95A Marquages de l'équipement accessoire 177

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

INSTRUCTIONS

96 Manuel d'instructions 177
97 Batteries ventilées 182
98 Instructions électroniques de sécurité importantes 183

ESSAIS DE FABRICATION ET DE PRODUCTION

99 Essai de tenue en tension en chaîne de production 184
100 Essai d'étanchéité 185

UNITÉS POUR L'UTILISATION À L'EXTÉRIEUR

101 Généralités 186
102 Construction de boîtier résistante aux intempéries et à l'extérieur 186
103 Performance 187
103.1 Essai d'exposition à la pluie 187
103.2 Essais de vieillissement accéléré 191
103.3 Essai d'épaisseur des revêtements métalliques 191
103.4 Isolation thermique à l'essai de flamme de 20 mm (3/4 po) 193
103.5 Essai des oreilles de levage et fixations 193
103.6 Essai en atmosphère corrosive 193
103.7 Essais d'intégrité de la tuyauterie du circuit de carburant et d'huile de lubrification 195
104 Marquage 196

TURBINES À GAZ

105 Généralités 196
106 Construction 196
106.1 Conduites d'huile lubrifiante 196
106.2 Défaillance d'aube de turbine 197
106.3 Chaleur et énergie combinées (CHP – applications de récupération de chaleur résiduelle) 197
106.4 Pièces de chauffage à eau soumises à pression 197
106.5 Limiteur de pression 199
107 Performance – blocs de batteries 199
107.1 Moteur de soufflante non fonctionnel 199
107.2 Essai de détermination de la tension de condensateur 199
107.3 Essai de surcharge 200
107.4 Essai de courant de surtension de condensateur 201

ANNEXE A (Document normatif) Termes de mise à la terre/liaison électrique

ANNEXE B (Document informatif) Marquages qui doivent être traduits et les suggestions de traductions françaises et espagnoles.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Préface

Ceci est la troisième édition de la norme CAN/UL/ULC 2200, Norme pour les ensembles de générateurs à moteur stationnaires.

ULSE est accrédité par l'American National Standards Institute (ANSI) et le Conseil canadien des normes (CCN) en tant qu'organisme d'élaboration de normes (OEN). Normes ULC est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) à titre d'organisme d'élaboration de normes (OEN).

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences de l'ANSI et du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Cette norme CAN/UL/ULC 2200 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du l'ANSI et le CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

L'annexe A présentées à titre normatif, constituent une partie obligatoire de la présente norme.

L'annexe B, sont présentées uniquement à titre informatif.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Cette troisième édition norme nationale conjointe entre le Canada et les États-Unis est basée sur et remplace la deuxième édition de l'UL 2200.

Toute demande d'interprétation de cette norme doit être acheminée à Normes ULC. La demande doit être rédigée de sorte à permettre une réponse « oui » ou « non » en fonction du texte littéral de l'exigence en question.

Les commentaires ou les propositions de modification à un article de cette norme peuvent être transmis à UL en tout temps. Soumettre les propositions à l’aide de la Demande de proposition du Système d’élaboration des normes conjoint (CSDS) disponible en ligne à l’adresse : http://csds.ul.com.

Nos normes de sécurité sont protégées par les droits d’auteur d’ULSE Inc. Ni une copie imprimée ni une copie électronique d’une norme devrait être modifié de quelque façon que ce soit. Toutes nos normes et tous les droits d’auteur, propriétés et droits concernant ces normes demeurent la propriété unique et exclusive d’ULSE Inc.

Cette édition de la norme a été approuvée officiellement par le comité technique (TC) sur les groupes électrogènes stationnaires (TC 2200).

La liste suivante recense les membres de groupe TC 2200 au moment où le texte final de cette norme a été soumis au vote. Depuis, des changements ont pu avoir lieu.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Membres du TC 2200

Nom	Partie représentée	Catégorie d'intérêt	Région
Phillip Brehe	Solar Turbines INC	Producteur	États-Unis
Bret Dalton	GE Gas Power and Power Services	Producteur	États-Unis
Brady Eifrid	Discovery Energy LLC	Producteur	États-Unis
David Engelhart	Collier County Florida	Autorité compétente	États-Unis
Tim Evans	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	Canada
Jeffrey Jonas	Generac Power Systems, Inc.	Producteur	États-Unis
Olivia Lawson	UL Standards & Engagement	Gestionnaire de projet TC – sans droit de vote	États-Unis
Alan Manche	Schneider Electric USA, Inc.	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
Mark Molinski	Briggs & Stratton	Producteur	États-Unis
Thomas Pafford	Engine & Compressor Accessories	Chaîne d'approvisionnement	États-Unis
Prasant Panigrahy	Cummins Power Systems	Producteur	États-Unis
Anil Patel	Mainspring Energy	Chaîne d'approvisionnement	États-Unis
James Roberts	Jim Roberts and Associates	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
Santokh Sahota	Simson Maxwell LTD	Producteur	Canada
Steve Sappington	Caterpillar, Inc	Producteur	États-Unis
Mark Siira	Sunbelt Rentals	Utilisateur commercial / industriel	États-Unis
Aimee Sinnott	UL Standards & Engagement	Présidente TC – sans droit de vote	États-Unis
Leo Subbarao	Subbarao Technologies LLC	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
Samuel Sudler III	SEA LTD	Membre intéressé à titre divers	États-Unis
Brad Sullivan	Technical Safety BC	Autorité compétente	Colombie-Britannique, Canada
Simon Wall	Simon Wall Consulting	Membre intéressé à titre divers	Royaume-Uni
Edward Wang	Intertek Testing Services	Mise à l'essai et normes	États-Unis
Glen Watt	Glenergy Services	Autorité compétente	Australie
Dan Wegner	City of West Allis	Autorité compétente	États-Unis
Eddie Young	IRED Thermal Group LTD	Membre intéressé à titre divers	Canada

Classification internationale pour les normes (ICS) : 29.160.40

Pour plus d'informations sur les normes ULSE, visitez https://www.shopulstandards.com, appelez-nous sans frais au 1-888-853-3503 ou envoyez-nous un courriel à ClientService@shopULStandards.com.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

L'application primaire prévue pour cette norme est définie dans son domaine d'application. Il incombe à l'utilisateur de la norme de juger de sa pertinence pour les applications particulières.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

INTRODUCTION

1 Domaine d’application

1.1 Ces exigences portent sur le montage des groupes électrogènes stationnaires qui sont destinés à être installés et utilisés dans des emplacements ordinaires conformément aux codes suivants :

a) Code national de l’électricité, NFPA 70;

b) Code canadien de l’électricité, première partie, CSA C22.1;

c) Standard for the Installation and Use of Stationary Combustion Engines and Gas Turbines, NFPA 37;

d) Code d’installation du gaz naturel et du propane, CSA B149.1;

e) Code de production et d’utilisation des gaz de digesteur, des gaz d’enfouissement, du biogaz, ANSI/CSA B149.6;

f) Code d’installation des appareils de combustion au mazout, CSA B139;

g) Standard for Health Care Facilities, NFPA 99;

h) Code des Établissements de soins de santé canadiens, CSA Z8000;

i) Standard for Emergency, Standby Power Systems, NFPA 110; et

j) Alimentation électrique de secours des bâtiments, CSA C282.

1.2 Les unités qui incorporent un appareil sous pression doivent se conformer aux exigences suivantes :

a) ASME, Boiler and Pressure Vessel Code;

b) Code sur les chaudières, les appareils et les tuyauteries sous pression, CSA B51;

c) Process Piping, ASME B31.3; et

d) Chaudières à vapeur et eau chaude de faible pression au gaz, ANSI Z21.13/CSA 4.9.

1.2A Ces exigences s’appliquent à l’équipement accessoire destiné à modifier la construction de l’unité.

1.3 Cette norme couvre notamment les dangers électriques (énergie, décharge, explosion et incendie), les dangers mécaniques (enceintes et pièces mobiles), les dangers liés au carburant (confinement et contrôle du débit des combustibles liquides et gazeux, y compris les fonctions de purge et de dilution) et les dangers liés au générateur de force motrice.

1.4 Ces exigences ne couvrent pas les groupes électrogènes destinés à une utilisation dans des lieux (classés) dangereux.

1.5 Ces exigences ne couvrent pas les groupes électrogènes destinés aux applications navales.

2 Composants

2.1 Tout composant, ou équipement auxiliaire utilisé comme faisant partie, d’une unité visée par la présente norme doit être conforme aux exigences relatives à ce composant, sauf dans les cas prévus à l’article 2.2. Un composant doit être conforme aux normes applicables des États-Unis et du Canada.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

2.2 Il n’est pas obligatoire qu’un composant respecte une exigence explicite si :

a) elle concerne une fonction ou une caractéristique non obligatoire dans l’application du composant du produit auquel s’applique la présente norme; ou

b) elle est supplantée par une autre exigence de la présente norme.

2.3 Les composants doivent être utilisés conformément à leur cote déterminée en fonction des conditions d’utilisation prévues.

2.4 Les composants incomplets dans les caractéristiques de construction ou dont la capacité de rendement est limitée ne doivent être utilisés que dans les conditions particulières pour lesquelles ils ont été évalués.

3 Unités de mesure

3.1 Les valeurs exprimées en unités de mesure du Système international d’unités (métriques) sont normatives. Toute autre valeur est fournie à titre informatif seulement.

3.2 Les valeurs qui ne sont pas entre parenthèses sont les exigences. Celles qui se trouvent entre parenthèses ne sont que des explications ou des approximations.

4 Glossaire

4.1 Dans le texte de la présente norme, le terme « unité » fait référence à tout produit concerné par la présente norme.

4.2 Pour les besoins de la présente norme, les définitions suivantes s’appliquent.

4.3 PRISE DE COURANT C.A. – une prise de courant destinée à un usage général.

4.3A ACCESSIBLE, FACILEMENT (FACILEMENT ACCESSIBLE) – Peut être accédé rapidement pour l’exploitation, le renouvellement ou les inspections sans que les personnes à qui l’accès facile est demandé aient à prendre des mesures telles que l’utilisation d’outils (autres que des clés), la nécessité de passer au-dessus ou au-dessous, le retrait d’obstacles ou l’utilisation d’échelles portatives, etc. [NFPA 70, Article 100]

REMARQUE 1 : L’utilisation de clés est une pratique courante dans des conditions contrôlées ou supervisées et une solution de rechange courante aux exigences d’accès facile dans des conditions surveillées telles que mentionnées ailleurs dans le NEC.

REMARQUE 2 : Dans le contexte de la présente norme, un marquage facilement visible doit être facilement accessible pour l’inspection visuelle.

4.3B ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE – Une pièce d’équipement qui est :

a) conçue pour être fixée ou ajoutée à une unité d’un système; et

b) d’une taille qui peut être marquée pour l’identification par un numéro de catalogue ou son équivalent.

4.4 TEMPÉRATURE DE L’AIR AMBIANT – la température, déterminée dans les conditions prescrites, de l’air entourant le groupe électrogène au complet, le dispositif de commutation ou le fusible. [CEI 60050-441 : IEV réf. 441-11-13, modifié]

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.